

### Annexe web 3:

## 2020, année exceptionnelle pour la nature, et préparatifs en vue de la participation de la FAO au Sommet sur la biodiversité 2020 du Secrétaire général de l'ONU

(New York, 22-23 septembre 2020)

1. Considérée comme une année exceptionnelle pour la nature, l'année 2020 sera marquée par plusieurs conférences mondiales ayant pour objet de convenir du renforcement et de l'accélération des mesures visant à protéger la biodiversité et à ralentir le dérèglement climatique au cours des dix prochaines années, notamment:

- la quinzième session du Forum des Nations Unies sur les forêts;
- le Congrès mondial de l'Union internationale pour la conservation de la nature;
- le Sommet des Nations Unies sur la biodiversité;
- la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (CDB); et
- la vingt-sixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

2. À l'exception du Sommet de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la biodiversité, l'ensemble de ces événements ont été reportés à cause de la pandémie de covid-19. La pandémie a mis davantage en évidence l'urgence planétaire que constituent l'appauvrissement de la biodiversité, les changements climatiques et les crises sanitaires, qui sont des problématiques mondiales et interdépendantes. Elle rappelle également que la destruction et la dégradation de la biodiversité fragilisent les êtres vivants et augmentent le risque de transmission de maladies animales aux humains. Elle met aussi en lumière les nombreuses solutions qui existent déjà et met en évidence que les mesures de lutte contre la pandémie offrent à la communauté mondiale une occasion unique de réaliser des changements en profondeur. Investir dans la biodiversité et la santé de notre planète, c'est investir dans l'avenir de l'humanité.

3. Alors que la Décennie des Nations Unies pour la diversité biologique (2011-2020) arrive à son terme, les progrès accomplis en vue d'atteindre les cibles relatives à la biodiversité au niveau mondial, y compris les cibles des objectifs de développement durable (ODD), restent insuffisants<sup>1</sup>. De nombreux exemples de réussite existent au niveau local, mais à l'échelle mondiale, la biodiversité et ses services écosystémiques déclinent à un rythme sans précédent dans l'histoire de l'humanité, avec des répercussions toujours plus fortes sur les êtres humains et la planète<sup>2</sup>.

4. Un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 devrait être adopté lors de la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique. Il contribuera au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et permettra à la communauté mondiale de progresser vers la concrétisation de la Vision à l'horizon 2050 pour la biodiversité,

<sup>1</sup> La FAO est l'organisme du système des Nations Unies qui est responsable de nombreux objectifs de développement durable (ODD) relatifs à la biodiversité, et qui contribue à de nombreux autres, à savoir : les ODD 2.4.1, 2.5.1, 2.5.2, 6.4.1, 6.4.2, 12.3.1, 14.4.1, 14.6.1, 14.7.1, 14.b.1, 14.c.1, 15.1.1, 15.2.1, 15.3.1, 15.4.2, 15.6.1., voir: <http://www.fao.org/sustainable-development-goals/indicators/fr/>.

<sup>2</sup> FAO. 2019. *The State of the World's Biodiversity for Food and Agriculture*, Bélanger, J., et Pilling, D. (sous la direction de). Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO; FAO. 2019. *L'État des ressources génétiques aquatiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde*. Évaluations de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture de la FAO; FAO. 2020. *La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture - La durabilité en action*; FAO. 2020. *Situation des forêts du monde - Forêts, biodiversité et activité humaine*; FAO. 2020. *Évaluation des ressources forestières mondiales 2020*; IPBES. 2019. *Rapport sur l'évaluation mondiale de la biodiversité et des services écosystémiques de la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques*, Brondizio, E. S., Settele J., Díaz S., et Ngo, H. T. (rédacteurs).

intitulée «Vivre en harmonie avec la nature». Le Cadre et son application effective doivent permettre de mettre la nature sur la voie de la régénération d'ici à 2030, afin d'atteindre les ODD. Initialement prévue en octobre 2020 à Kunming (Chine), la quinzième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique se tiendra finalement en 2021. La FAO est fière d'avoir accueilli la deuxième réunion du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, qui s'est tenue en février 2020. Nombre de réunions préparatoires qui devaient se tenir ultérieurement ont dû être reportées.

5. La FAO continue d'appuyer la mise au point d'un Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 qui soit conséquent et a contribué à plusieurs consultations intersectorielles et thématiques aux niveaux mondial et régional, y compris celle du Groupe de travail à composition non limitée sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020. En outre, la FAO a soumis ses réponses aux notifications 2018-063, 2019-008, 2019-075 et 2019-108 de la CDB. L'Organisation apporte également sa contribution au sein du Groupe consultatif informel de la CDB sur l'intégration systématique de la biodiversité<sup>3</sup>. En tant que membre du Partenariat relatif aux indicateurs de biodiversité, la FAO participe à la mise au point des cibles et des indicateurs du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020<sup>4</sup>.

6. En marge de la soixante-quinzième Assemblée générale des Nations Unies, qui aura pour thème «*L'avenir que nous voulons, l'ONU qu'il nous faut: réaffirmons notre attachement collectif au multilatéralisme*», le Président de l'Assemblée générale convoquera en 2020 le Sommet des Nations Unies sur la biodiversité intitulé «*Action urgente en faveur de la biodiversité pour un développement durable*»<sup>5</sup>. Le Sommet, qui réunira des chefs d'État et de gouvernement, permettra de mettre en lumière la nécessité d'une action urgente en faveur de la biodiversité. Les chefs d'État et de gouvernement, ainsi que d'autres dirigeants, auront l'occasion de faire part de leurs expériences en matière d'action pour la biodiversité, de réfléchir à la relation future de l'homme et de la nature, de s'attaquer aux causes du changement climatique et de revoir à la hausse les ambitions du Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020 et sa mise en œuvre, afin de mettre la biodiversité et les bienfaits que celle-ci accorde à tous au cœur du développement durable et de la lutte contre le changement climatique.

7. L'objet, les modalités, le format et l'organisation du Sommet sont indiqués dans la résolution A/RES/74/269 de l'Assemblée générale des Nations Unies. La séance d'ouverture et la séance plénière permettront de mettre en exergue les liens entre la biodiversité, les sociétés et les économies. Deux dialogues entre décideurs sur les thèmes suivants seront organisés: «*Combattre l'appauvrissement de la biodiversité et généraliser l'idée d'une biodiversité concourant au développement durable*» et «*Mettre la science, la technologie et l'innovation, le renforcement des capacités, l'accès aux ressources biologiques et le partage des bénéfices, le financement et les partenariats au service de la biodiversité*». Le Président de l'Assemblée générale pourra inviter à s'exprimer des parlementaires, des représentants des autorités locales, des dirigeants ou hauts responsables d'entités compétentes des Nations Unies ou d'organisations intergouvernementales et des secrétariats des conventions de Rio et des conventions relatives à la biodiversité, de la société civile, du secteur privé, y compris du secteur financier, du monde universitaire, des jeunes et des peuples autochtones et populations locales, en tenant compte de la nécessité d'une représentation équilibrée entre les sexes, du niveau de développement et de la répartition géographique.

8. Le Président de l'Assemblée générale établira un compte rendu factuel des débats qui auront lieu lors du Sommet, avant la quinzième session de la Conférence des Parties à la CDB (COP15).

<sup>3</sup> <https://www.cbd.int/doc/notifications/2019/ntf-2019-045-mainstreaming-en.pdf> (en anglais).

<sup>4</sup> <https://www.bipindicators.net/list-of-global-indicators-available-for-review> (en anglais).

<sup>5</sup> Le Sommet sur la biodiversité est convoqué afin de donner suite à la Décision 14/34 de la Conférence des Parties à la CDB et aux résolutions 73/234 et 74/269 de l'Assemblée générale des Nations Unies, cette dernière indiquant l'objet, les modalités, le format et l'organisation du Sommet.

9. Les organismes du système des Nations Unies sont invités à participer au Sommet afin de mettre en lumière la nécessité de soutenir le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020, et à envisager des initiatives, notamment dans le cadre du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies, afin de contribuer aux préparatifs du Sommet et au Sommet lui-même, notamment en ce qui concerne le partage des bonnes pratiques, des difficultés et des enseignements à tirer.

10. La FAO est membre du Groupe de la gestion de l'environnement des Nations Unies et, dans ce cadre, elle contribue au processus consultatif sur le Cadre mondial de la biodiversité pour l'après-2020<sup>6</sup>, y compris à l'élaboration du rapport final du Groupe, provisoirement intitulé «*Organiser une action cohérente au sein des Nations Unies pour relever le défi de la biodiversité*», qui devrait être présenté lors de la quinzième session de la Conférence des Parties à la CDB (COP15).

11. La FAO est également membre d'une équipe spéciale interinstitutions qui contribue aux préparatifs du Sommet, a été créée à la demande du Président de l'Assemblée générale et est co-dirigée par les secrétariats de la Convention sur la diversité biologique et du Programme des Nations Unies pour l'environnement. L'équipe spéciale aide le Bureau du Président de l'Assemblée générale à veiller à ce que les connaissances spécialisées et les contributions de fond de l'ensemble des entités concernées soient intégrées dans une note de synthèse qui permettra d'éclairer les délibérations lors du Sommet. Elle aide aussi à élaborer d'autres contributions de fond, telles que la rédaction de messages clés et d'un projet de programme pour le Sommet.

---

<sup>6</sup> <https://unemg.org/our-work/emerging-issues/biodiversity/>; <https://unemg.org/events-for-the-emg-consultative-process-on-the-post-2020-global-biodiversity-framework/>.